



ORGANISATION NATIONALE ANTIDOPAGE  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

# Lutte contre le dopage En bref

2H 2295

PASTE MEDICAL  
POLYMER

MEDICAL EMERGENCIES:  
GENERAL ENQUIRIES:

**Athlètes, entraîneurs,  
parents et encadrants :  
engagez-vous avec nous  
et faites la différence sur  
le terrain comme en  
dehors.**

#### Sommaire

Qui fait quoi ?	3
Qu'est ce que le dopage ?	4
La Liste des substances et des méthodes interdites	5
Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT)	5
Contrôle	6
Pourquoi suis-je contrôlé?	7
Les étapes du contrôle du dopage	8
Des valeurs avant tout	10
Se former	11



## Contact

 Boulevard Léopold II, 44  
1080 Bruxelles, Belgique  
 +32 2 413 36 32  
 info@onadcf.be



Plus de détails sur  
dopage.be



## Qui fait quoi ?

### L'AMA

#### Pour superviser, coordonner et promouvoir

L'Agence Mondiale Antidopage (AMA) est une organisation internationale indépendante. Elle est à l'origine de la création et de la mise à jour des règles uniformes internationales : le Code mondial antidopage et ses 8 Standards (règles spécifiques aux contrôles, laboratoires, à l'éducation, ...). L'AMA n'est pas une agence de contrôles.

### Les FI

#### Pour agir au niveau international

Les Fédérations Internationales (FI) sont responsables du sport à l'échelle mondiale. Elles agissent dans le respect des règles antidopage fixées par l'AMA et s'assurent que les sportifs participant à des compétitions internationales les suivent et les appliquent également.

### Les ONAD

#### Pour agir au niveau national

Les Organisations Nationales Antidopage (ONAD) sont les instances compétentes pour un pays. Elles sont en charge de la législation, des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), de la prévention et des contrôles au niveau national. Il existe 4 ONAD en Belgique, chacune responsable sur son territoire.

### Les comités Olympiques et Paralympiques

Le Comité International Olympique (CIO) et le Comité International Paralympique (CIP) sont responsables des contrôles respectivement aux jeux olympiques et paralympiques, en conformité avec le Code. Les comités nationaux olympiques et paralympiques appliquent le Code et travaillent en étroite collaboration avec les ONAD pour la mise en place de formations et des contrôles des sportifs de leurs sélections.



## Qu'est-ce que le dopage ?

Le dopage se définit comme une ou plusieurs violations des règles antidopage (VRAD) suivantes :



### Responsabilité objective

Le principe de responsabilité objective signifie que chaque sportif est responsable de ce qui se trouve dans son corps, et donc de ce que l'on peut détecter lors d'un contrôle antidopage. Peu importe que vous ayez eu l'intention de vous doper ou non, si une substance interdite est retrouvée dans vos analyses, le fait de dopage sera établi.



Plus de détails sur [dopage.be/le-dopage/](https://dopage.be/le-dopage/)

1

### Présence

Présence d'une substance interdite dans l'échantillon prélevé sur un sportif.

2

### Usage

Usage ou tentative d'usage d'une substance ou méthode interdite.

3

### Refus

Refus de se soumettre ou soustraction à un prélèvement d'échantillon après notification.

4

### Violation

Violation des exigences applicables en matière de localisation des sportifs d'élite et contrôles manqués.

5

### Falsification

Falsification ou tentative de falsification de tout élément du contrôle du dopage de la part d'un sportif ou d'une autre personne.

6

### Possession

Possession d'une substance ou méthode interdite par un sportif ou un membre du personnel d'encadrement du sportif.

7

### Trafic

Trafic ou tentative de trafic d'une substance ou méthode interdite par un sportif ou une autre personne.

8

### Administration

Administration ou tentative d'administration d'une substance ou d'une méthode interdite à un sportif.

9

### Complicité

Complicité ou tentative de complicité impliquant une violation des règles antidopage.

10

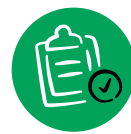
### Association interdite

Association interdite avec un membre du personnel d'encadrement qui a été sanctionné.

11

### Menace

Menace ou intimidation pour décourager le signalement aux autorités ou actes de représailles à l'encontre de signalements.



## La liste des substances et méthodes interdites



La liste s'applique à tous les **sportifs**, à tous les **sports** et dans tous les **pays**. Elle est mise à jour **chaque année**.

La liste contient le nom de substances et de méthodes interdites en période de compétition ou hors période de compétition. Elle ne liste pas de marque de médicament ou de traitement.

Pour savoir si votre traitement contient une substance interdite :

- Demandez toujours conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de consommer un médicament.
- Contactez-nous !
- Consultez le site ou l'app du centre belge d'information pharmacothérapeutique (CBIP) pour les médicaments commercialisés en Belgique.



Comment faire ?



## Autorisation à usage thérapeutique (AUT)

Vous avez bien sûr le droit de vous soigner ou de subir un acte médical. Toutefois, toute prise de substance interdite doit faire l'objet d'une autorisation conforme. Une demande d'AUT devra être complétée et signée par votre médecin, et être transmise à votre ONAD ou Fédération Internationale. L'autorisation pourra vous être accordée, suivant des conditions

Formulaire et infos : <https://dopage.be/autorisations-aut/>

Contact : [aut@onadcf.be](mailto:aut@onadcf.be)

**La version la plus récente de la liste est publiée sur notre site Internet.**

L'utilisation irresponsable de toute substance ou méthode médicale, diététique ou autre peut entraîner de lourdes sanctions et vous priver de vos meilleures performances.

Il est recommandé de faire preuve d'une prudence extrême lors de l'utilisation de **compléments alimentaires**. Ceux-ci peuvent être contaminés durant leur production, et même un complément « naturel » peut contenir une substance interdite.

Prenez toujours contact avec nous **avant** d'acheter un complément.





## Contrôle du dopage

Si vous participez à des compétitions, vous pouvez faire l'objet de contrôles urinaires et éventuellement sanguins **en tout temps et en tout lieu** par votre FI, votre ONAD ou une organisation responsable de grandes manifestations. Tous les contrôles sont effectués par des personnes spécialement formées et accréditées pour le contrôle du dopage.




Les contrôles peuvent être réalisés en compétition et hors compétition.



## Contrôles hors compétition

Si vous êtes identifié dans un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles, dits « sportifs d'élite » (en sport individuel ou collectif), vous devez nous fournir des **informations actualisées et précises** sur votre localisation via le système de localisation d'administration et de gestion antidopage ADAMS : [adams.wada-ama.org](http://adams.wada-ama.org) ou via l'App Athlete Central

Vous devrez communiquer des informations telles que :

-  votre lieu d'hébergement/adresse postale
-  votre programme et vos sites d'entraînement
-  votre programme de compétitions

Chaque sportif dispose d'un compte ADAMS personnel et dont il est seul **responsable** des données qui y sont encodées. Si vos données ne sont pas transmises, à jour, ou si vous êtes absent à l'endroit et à l'heure spécifiés, **un contrôle manqué peut être déclaré**. Trois manquements peuvent entraîner une sanction pour fait de dopage.

Contact : [adams@onadcf.be](mailto:adams@onadcf.be)



Plus de détails sur [doping.be](http://doping.be)



## Pourquoi suis-je contrôlé ?

- Tous les contrôles sont réalisés **sans préavis**.
- En compétition, vous pouvez être choisi par sélection aléatoire, par votre classement final ou pour une autre raison particulière.
- Hors compétition, vous pouvez être contrôlé **en tout temps et en tout lieu, entre 5h et 23h**.
- Si vous êtes **mineur et/ou si vous avez un handicap** spécifique, vous pouvez demander de légères modifications dans la procédure de prélèvement d'échantillon. Vous pouvez discuter de ces adaptations avec l'agent de contrôle du dopage **au moment du contrôle**.





# Les étapes du contrôle du dopage

- 1. Sélection du sportif**

Vous pouvez être sélectionné pour un contrôle du dopage urinaire et éventuellement sanguin **en tout temps et en tout lieu**.
- 2. Notification**

Un médecin contrôleur (MC) ou un chaperon s'identifiera avec un badge officiel, vous avertira de votre sélection et vous expliquera vos droits et responsabilités.
- 3. Présentation au poste de contrôle du dopage**

Vous devez vous présenter immédiatement pour votre contrôle. Le MC peut vous accorder un délai pour vous présenter, mais uniquement dans certaines circonstances.
- 4. Équipement pour le prélèvement d'échantillons**

Vous pouvez faire votre choix parmi des équipements de prélèvement scellés individuellement.
- 5. Votre échantillon**

Il vous sera demandé de fournir un échantillon d'urine, sous la surveillance d'un MC ou d'un chaperon. Le MC pourra également vous prélever un échantillon sanguin.

- 6. Volume d'urine**

Un volume minimum de 90 ml est requis pour tous les échantillons.
- 7. Division de l'échantillon**

Votre échantillon sera divisé entre les flacons A et B.
- 8. Scellage des échantillons**

Vous scellerez les flacons A et B en suivant les instructions du MC.
- 9. Mesure de la gravité spécifique**

Le MC mesurera la gravité spécifique de l'échantillon pour s'assurer qu'il ne soit pas trop dilué pour être analysé.
- 10. Remplissage de votre formulaire de contrôle du dopage**

Vous avez le droit d'écrire des commentaires sur le déroulement de votre session de contrôle du dopage. Assurez-vous que toutes les informations soient correctes, y compris le numéro de code de l'échantillon. Vous recevrez une copie du formulaire de contrôle du dopage.



## Gestion des résultats

Les sanctions pour violation des règles antidopage peuvent aller d'une réprimande à une suspension à vie. La période de suspension peut varier selon le type de violation des règles antidopage, le niveau du sportif, les circonstances du cas, la substance et l'éventuelle récidive.

En tant que sportif, vous avez le droit de demander l'analyse de votre échantillon B. Vous avez droit à une audience équitable et vous pouvez faire appel de toute décision liée à un contrôle positif ou de toute sanction qui vous est imposée à la suite d'une violation des règles antidopage.



## Des valeurs avant tout

Le sport est bien plus qu'une simple compétition ; il incarne des valeurs essentielles qui unissent les athlètes. Ces principes garantissent un environnement sain et respectueux, où chacun peut s'épanouir.



### Respect

Respecter les règles, les adversaires, les coéquipiers et les arbitres est fondamental pour une pratique sportive juste et équitable.



### Honnêteté

Être digne de confiance, jouer selon les règles et éviter toute forme de tricherie, garantissant ainsi l'intégrité de la compétition.



### Responsabilité

Assumer ses actes et leurs conséquences.



### Fair-play

Jouer avec équité et intégrité, accepter la défaite avec dignité et la victoire sans arrogance.



### Compassion

Être capable de se mettre à la place de son adversaire et de réfléchir à ce que peut être son expérience. Soutenir les autres, encourager l'esprit d'équipe et faire preuve de solidarité.



## Se former

En présentiel, en ligne ou via une plateforme d'e-learning, des formations pratiques et accessibles sont à votre disposition pour mieux comprendre les enjeux du sport propre.

Les formations que nous proposons en ligne ou en présentiel sont gratuites et adaptées à chaque public.

**Contactez-nous** pour organiser celle qui vous conviendra !

**Athlètes, entraîneurs, parents et encadrants :** engagez-vous avec nous et faites la différence !

### Contactez-nous :

✉ [education@onadcf.be](mailto:education@onadcf.be)

☎ 02 413 23 47

### e-learning :

[www.adel.wada-ama.org](http://www.adel.wada-ama.org)





ORGANISATION NATIONALE ANTIDOPAGE  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE



## Contact

🏠 Boulevard Léopold II, 44  
1080 Bruxelles, Belgique

☎ +32 2 413 36 32

✉ info@onadcf.be



Plus de détails sur  
[doping.be](http://doping.be)